

11.12.2013

Dépôt: M. Justin Turpel

2

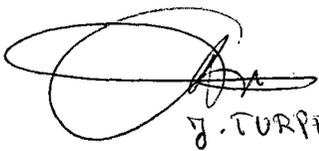
MOTION

La Chambre des Députés,

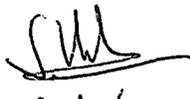
- Rappelant les discussions et conclusions de la Commission d'enquête parlementaire sur le Service de Renseignement (SREL);
- Vu la volonté du gouvernement de soumettre les archives du SREL dans leur ensemble à un examen historique et scientifique, le cas échéant selon des règles législatives ;
- Vu la volonté du gouvernement d'appliquer la législation sur la protection des données à caractère personnel sans restriction aux banques de données créées ou gérées par le SREL ;
- Considérant le fait que des fiches non-autorisées de personnes privées furent détruites dans le passé récent ;
- Estimant que le droit à l'autodétermination informationnelle constitue un droit fondamental ;

Invite le Gouvernement

- À prendre toutes les mesures possibles à ce qu'aucune fiche tenue par le SREL contenant des données personnelles ne sera détruite jusqu'à la mise en place d'une nouvelle législation.



J. TURPEL



S. Urbany



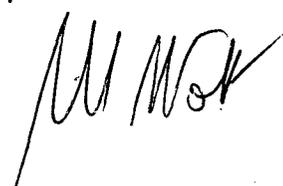
G. Gibéryen

pour appui



F. Kartheiser

pour appui



M. Wolter